

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet :
	17.08.2022	SG-22.465	1.1	17 AOUT 2022
REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC				

AR/EA

ARRETE

OBJET	MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES DECLARATION SANS SUITE
--------------	---

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022-347 en date du 20 juin 2022 autorisant Monsieur le Maire à lancer et signer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de matériels électriques ;

Vu la délibération n° 723 du 24 septembre 2012 pour le Conseil municipal de la Ville de Flers et la délibération n° 1095 du 27 septembre 2012 du Conseil Communautaire de Flers Agglo instaurant un groupement de commandes permanent entre la ville de Flers et Flers Agglo ;

Vu le Code de la Commande Publique en son article R2185-1,

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée par la Ville de Flers, en tant que coordonnateur du Groupement de Commandes, en vue de la fourniture de matériels électriques ;

Considérant que le détail quantitatif estimatif, tel qu'il a été conçu et tel qu'il a été rempli par les candidats, ne permet pas de procéder à l'analyse du critère du prix ;

Considérant qu'il convient de déclarer la procédure sans suite pour motifs d'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Est déclarée sans suite la procédure relative à la fourniture de matériel électrique en application de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique,

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire de Flers. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à FLERS, le 17 août 2022

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20220817-SG-22-465-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2022

Publication : 17/08/2022

Yves GOASDOUE